

Conditions générales de vente

1 Généralités et champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à tous les services et livraisons de Waterjet AG, siège à Aarwangen (canton de Berne). Des accords divergents entre les parties ou des conditions du client ne sont valables que s'ils ont été confirmés par écrit par les deux parties.

Les présentes CGV s'appliquent également aux futurs accords, même s'ils ne sont pas à nouveau intégrés expressément.

2 Contrat et étendue des prestations

Un contrat est réputé conclu dès que le client a reçu une confirmation de commande de Waterjet AG. Aucune signature de la confirmation de commande par le client n'est requise. Toute modification ou tout complément au contrat doit être fait par écrit.

Les déclarations sous forme de texte (p. ex. par e-mail) sont considérées comme des communications écrites. L'expéditeur est responsable de la preuve de la réception de la déclaration par le destinataire.

L'étendue et l'exécution de toutes les prestations et livraisons sont exclusivement régies par la confirmation de commande et ses spécifications. Waterjet AG fournit des découpes au jet d'eau précises conformément aux prescriptions et dessins techniques du client. La responsabilité de l'exactitude des données transmises (dessins, mesures, indications de matériaux, etc.) incombe au client.

Waterjet AG peut soit recevoir le matériel nécessaire fourni par le client, soit le procurer elle-même. Dans ce dernier cas, l'approvisionnement est effectué en concertation et selon les indications du client. En fonction de la situation, le matériel peut aussi être prélevé dans le stock de Waterjet AG.

Les prestations ou travaux qui ne figurent pas dans l'offre ou dans la confirmation de commande mais qui s'avèrent nécessaires en cours d'exécution seront facturés en supplément et selon l'effort fourni. Le client en sera informé au préalable.

Les travaux supplémentaires matériels ou temporels dus à des données incomplètes ou erronées du client ainsi qu'à des modifications ultérieures sont à la charge du client. Dans ces cas, Waterjet AG peut adapter les prix et les délais de livraison.

3 Prix et conditions de paiement

Sauf convention contraire, les prix applicables sont ceux indiqués dans la confirmation de commande de Waterjet AG. Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), hors taxe sur la valeur ajoutée. La TVA est indiquée séparément sur la facture.

Pour les commandes importantes, un acompte peut être exigé, en règle générale 30 % de la valeur de la commande à partir d'un montant de CHF 10'000.–.

Les factures doivent être payées dans les 30 jours à compter de la date de facturation, sans déduction. Après expiration de ce délai, le client est en retard de paiement sans mise en demeure, avec un intérêt moratoire de 5 % par an. En outre, Waterjet AG peut facturer des frais de rappel de CHF 20.– par rappel.

En cas de retard de paiement, Waterjet AG est en droit de suspendre toutes les livraisons et prestations, sans que le client ne puisse prétendre à une indemnisation.

4 Exécution et livraison

Les délais de livraison ne sont généralement pas contraignants, sauf s'ils ont été explicitement convenus comme tels. Les retards dus à des problèmes techniques, des pénuries de matériaux, des cas de force majeure ou à des données clients incomplètes ne donnent pas droit à une résiliation du contrat ni à des dommages-intérêts.

Les profits et risques passent au client lors de la remise des pièces traitées au transporteur ou lors de leur enlèvement par le client. Sauf convention contraire, la livraison s'effectue départ usine / Ex Works (EXW Incoterms 2000).

Le transport s'effectue aux risques du client. L'assurance transport relève de la responsabilité du client.

Les frais de transport et tous les coûts associés (droits de douane, taxes, redevances, assurances, etc.) sont à la charge du client.

La livraison reste la propriété de Waterjet AG jusqu'au paiement intégral.

5 Obligation de coopération du client

Le client fournit en temps utile et de manière complète tous les documents nécessaires (dessins, données CAO, indications matérielles, tolérances, etc.).

Si le matériel est fourni par le client, celui-ci est responsable de son adéquation et de sa qualité. Les dommages ou rebuts dus à des défauts du matériel sont à la charge du client.

Pour le matériel fourni, Waterjet AG n'assume aucune responsabilité concernant les propriétés matérielles, la qualité de surface ou les tensions internes susceptibles d'entraîner des écarts ou dommages lors de l'usinage.

6 Garantie et responsabilité

Waterjet AG garantit une exécution conforme aux spécifications convenues. Le client doit vérifier les pièces livrées immédiatement après réception et signaler tout défaut par écrit dans un délai de cinq jours ouvrables. À défaut, la livraison est réputée acceptée. En cas de défauts justifiés, Waterjet AG procédera, à son choix, à une réparation ou à un remplacement. Toute autre prétention, notamment pour dommages consécutifs (arrêt de production, manque à gagner, etc.), est exclue dans la mesure permise par la loi.

Aucune responsabilité n'est assumée pour le matériel fourni ou un traitement ultérieur inadéquat. La responsabilité de Waterjet AG pour les dommages indirects ou consécutifs, en particulier en lien avec l'utilisation des pièces livrées dans des dispositifs médicaux, est – dans la mesure autorisée par la loi – exclue.

Le client est responsable de l'adéquation des pièces livrées à l'usage médical prévu.

7 Dispositifs médicaux et obligations réglementaires

Lorsqu'un ordre exécuté par Waterjet AG concerne des pièces destinées à entrer dans un dispositif médical ou à cette fin, la responsabilité réglementaire et matérielle concernant le respect de toutes les prescriptions légales applicables et notamment de la législation sur les dispositifs médicaux incombe exclusivement au client.

Waterjet AG est un sous-traitant fabriquant selon les spécifications du client et n'assume aucune responsabilité concernant la destination d'usage, la classification, l'évaluation clinique ou l'évaluation de la conformité du produit final.



Waterjet AG
Mittelstrasse 8
4912 Aarwangen

Tel. +41 62 919 42 82
info@waterjet.ch
www.waterjet.ch



Le client s'engage à informer Waterjet AG par écrit lorsque les pièces sont destinées à un dispositif médical nécessitant des exigences particulières, notamment en matière de traçabilité, de choix de matériaux, de biocompatibilité ou de normes de propreté. Pour les pièces destinées à des dispositifs médicaux, les données de production et de lots sont conservées et peuvent être documentées sur demande du client. Une responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces données n'existe que si cela a été expressément convenu par écrit. Waterjet AG n'effectue ni nettoyage ni conditionnement stérile. Les pièces livrées sont techniquement propres, mais non stériles. Toute transformation, nettoyage ou stérilisation relève de la responsabilité du client.

8 Résiliation du contrat

Si l'exécution du contrat est rendue considérablement plus difficile ou impossible en raison d'événements imprévisibles (p. ex. pannes de machines, pénuries de matériaux, force majeure), Waterjet AG peut résilier le contrat sans indemnisation pour le client. Les prestations déjà effectuées doivent être rémunérées par le client.

9 Droit applicable et for juridique

Le droit suisse s'applique exclusivement, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention de Vienne / CVIM).

Le for juridique pour tout litige est Aarwangen, canton de Berne, Suisse. Si une disposition des présentes CG est invalide, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée.

Édition: décembre 2025